



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23069368

Dépôt / Registratie

17 MAI 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
Greffier
téléphone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0413 600 278**

Nom

(en entier) : **EUTHERAPIE BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **boulevard International 57 - 1070 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement - délégation pouvoir - attribution pouvoir bancaire

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 février 2023 :

1. Le conseil d'administration décide à l'unanimité de retirer à la date de la présente, tous les pouvoirs de signature bancaire de la société qui ont été attribués par décision du conseil d'administration du 6 novembre 2020, laquelle a été publiée aux Annexes du Moniteur belge du 14 décembre 2020 sous le numéro 20148621.

2. Le conseil d'administration décide à l'unanimité, avec effet à la date de la présente, de confier aux personnes suivantes des pouvoirs de signature bancaire dans les limites précisées ci-après:

M. Pierre ANDRIOT

- Signature conjointe avec M. Pascal LEMAIRE ou M. Thierry YVONNET ou M. Pierre BOYER ou M. Sébastien RENSON illimitée

M. Pascal LEMAIRE

- Signature conjointe avec M. P. ANDRIOT ou M. Thierry YVONNET ou M. Pierre BOYER ou M. Sébastien RENSON illimitée

M. Thierry YVONNET

- Signature conjointe avec M. Pierre ANDRIOT ou M. Pascal LEMAIRE ou M. Pierre BOYER ou M. Sébastien RENSON illimitée

M. Pierre BOYER

- Signature seule limitée à hauteur de 5 000 EUR

- Signature conjointe avec Mme Martine TACQUET ou M. Sébastien RENSON limitée à hauteur de 5 000 000 EUR

- Signature conjointe avec M. Pierre ANDRIOT ou M. Pascal LEMAIRE ou M. Thierry YVONNET illimitée

M. Sébastien RENSON

- Signature seule limitée à hauteur de 5 000 EUR

- Signature conjointe avec M. Pierre BOYER ou Mme Martine TACQUET limitée à hauteur de 5 000 000 EUR

- Signature conjointe avec M. Pierre ANDRIOT ou M. Pascal LEMAIRE ou M. Thierry YVONNET illimitée

Mme Martine TACQUET

- Signature seule limitée à hauteur de 5 000 EUR

- Signature conjointe avec M. Pierre BOYER ou M. Sébastien RENSON limitée à hauteur de 5 000 000 EUR

3. Le conseil d'administration nomme par la présente Maître Coralie-Anne Tilleux ou Maître Luus Hillen, ayant leur cabinet à 1040 Bruxelles, boulevard Louis Schmidt 87/4, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats ebl redsky, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des présentes décisions auprès du Moniteur belge et toutes les formalités administratives légales auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 1^{er} mars 2023 :

1. L'assemblée prend note que le mandat des administrateurs prend fin à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour un terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2024 appelée à approuver les comptes clos au 30 septembre 2023, le mandat de Monsieur Pierre BOYER en qualité d'administrateur- délégué et le mandat de Monsieur Philippe GONNARD ainsi que le mandat de Monsieur Philip VAN MUYLDER en qualité d'administrateurs. L'assemblée rappelle que les mandats d'administrateurs sont exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée générale décide à l'unanimité de charger Me Coralie-Anne Tilleux ou Me Luus Hillen ayant leur cabinet à B-1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 87/4 ou tout autre avocat du cabinet d'avocats ebl redsky aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des présentes décisions dans les Annexes du Moniteur Belge, ainsi qu'auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt des comptes annuels auprès de la Banque Nationale Belge.

Coralie-Anne Tilleux
Mandataire